

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1278

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème

Objet : Réhabilitation du collecteur assainissement de la rue Niepce - Individualisation partielle de l'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimefeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorvtzoff.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022**Délibération n° 2022-1278**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème

Objet : Réhabilitation du collecteur assainissement de la rue Niepce - Individualisation partielle de l'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réhabilitation du collecteur d'assainissement rue Niepce à Lyon 4ème fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Lors de l'orage du 23 juin 2021, le réseau unitaire qui descend dans la rue Niepce vers le quai Gillet en bordure de Saône à Lyon 4ème a subi d'importants dommages, associés à des phénomènes intenses de ruissellement et d'érosion du versant, provoquant un blocage de la circulation sur le quai et des débordements et inondations chez les riverains.

De tels désordres avaient déjà été observés en 2008 et 2011, ce qui avait, à l'époque, conduit la Communauté urbaine de Lyon, à réaliser des travaux de reprise du réseau d'assainissement sur sa partie amont jusqu'au 1^{er} virage important et de réhabiliter, partiellement, sa partie centrale.

Ce réseau draine un bassin versant d'environ 75 ha sur le plateau de la Croix-Rousse, à dominante urbaine, et rejoint le réseau unitaire du quai de Saône, après plusieurs réductions de section, des coudes, des pentes importantes entre 1 et plus de 30 % et des chambres de dissipation d'énergie. Un déversoir d'orage est implanté sur le quai et permet de délester les eaux excédentaires vers la Saône.

Suite à cet épisode particulièrement violent, la Métropole de Lyon a engagé différentes démarches :

- la réalisation de 1^{ers} travaux d'urgence destinés à rétablir un fonctionnement acceptable des ouvrages et à consolider les murs de soutènement de la voirie,
- la réalisation de travaux complémentaires transitoires garantissant la sécurisation de fonctionnement du secteur,
- la réalisation d'une étude globale visant à définir un programme d'aménagement à plus long terme. L'objectif visé est de soulager ce réseau unitaire et d'améliorer, durablement, l'écoulement et la gestion des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant.

Le projet présenté ce jour concerne plus particulièrement ces 2 derniers points.

II - Objectifs

Le projet prévoit, en complément de la finalisation des travaux de sauvegarde réalisés à ce jour, la reprise des réseaux existants de la zone située au virage aval du passage Niepce du fait des dégradations liées à sa vétusté et à son sous-dimensionnement hydraulique.

Les travaux comprennent :

- le confortement des sols existants pour réalisation des excavations,
- la réalisation d'une chambre de dissipation d'énergie correctement dimensionnée dans le virage aval,
- la reconstruction et le confortement du réseau dans sa partie centrale, sur une distance de 20 m jusqu'à la chambre de bypass (passage d'un cadre de section de 0,50 m x 0,60 m à un cadre de section 1,50 m x 1,20 m),
- la réalisation d'émergences d'engouffrement et de décompression,
- la reprise de la tête de mur de soutènement aval pour reconstitution du canal de cheminement des eaux superficielles en cas d'orage de forte intensité.

Ces travaux, situés dans une zone de balme difficilement accessible, doivent permettre de résoudre, partiellement, les risques liés à la ruine soudaine des infrastructures et, ainsi, limiter les risques exportés : ruine des ouvrages de soutènements, liquéfaction et glissement des sols.

Ces 1^{ères} réalisations permettront d'améliorer le fonctionnement du collecteur. Néanmoins, des études complémentaires doivent se poursuivre pour permettre d'élaborer des scénarios de fonctionnement futur, permettant de réduire les risques de débordements et d'assurer une gestion efficace des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant (déconnexion des eaux pluviales, déconnexion d'antennes en amont, reconfiguration du réseau, stockage en réseau sur le plateau, etc.).

III - Plan de financement

Le montant à court terme des travaux sur le passage Niepce est estimé à 500 000 € HT au budget annexe de l'assainissement. Les études complémentaires sont, quant à elles, évaluées à 66 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les études et travaux relatifs à la réhabilitation du collecteur rue Niepce sur Lyon 4^{ème}.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale - Études et travaux P19 - Assainissement, pour un montant de 566 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O9767, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2022 : 300 000 € HT en dépenses de travaux et 20 000 € HT en dépenses d'études,
- 2023 : 200 000 € HT en dépenses de travaux et 46 000 € HT en dépenses d'études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-289407-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
